

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE
3 PL PIERRE GOUJON - BP 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

RECEPISSE DE DEPOT

GOUDARD ET ASSOCIES
3 rue DE LA CHARBONNIERE
CS 50003
69824 BELLEVILLE CEDEX

V/REF :

N/REF : 1999 B 40003 / 2011-A-3882

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 22/07/2011,

Acte S.S.P. en date du 01/12/2010

- Cession de parts

P.V. d'assemblée du 01/12/2010

Statuts mis à jour

Concernant la société

SOCIETE AMBARROISE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE CONSEILS "SAMEX"
Société à responsabilité limitée
364 rue Marquis de Dion
Zone Industrielle
01500 Amberieu en Bugey

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-3882 le 22/07/2011

R.C.S. BOURG EN BRESSE 421 371 766 (1999 B 40003)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 22/07/2011,

Le Greffier

GREFFE



the first time in the history of the world, the
whole of the human race has been gathered
together in one place, and that is the
present meeting of the World's Fair.

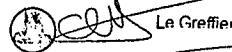
It is a great privilege to be here, and I
would like to say a few words to you all,
and especially to the young people, who
are here to see the great exhibition.

It is a great privilege to be here, and I
would like to say a few words to you all,
and especially to the young people, who
are here to see the great exhibition.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG EN BRESSE (01)
CESSION DE PARTS SOCIALES
SARL « SAMEX »

DU

22 JUIL. 2011


 Le Greffier
ENTRE :

Monsieur Fabrice GOUDARD né le 26 décembre 1967 à BELLEVILLE (69220),
 Epoux séparé de biens de Madame GOUDARD Marie-Laure, née ROMAGNOLI, le
 18 août 1966, aux termes d'un contrat de mariage reçu le 10 juin 1994, par Maître Patrick
 LEIMACHER, Notaire à Belleville, préalablement à leur union célébrée le 30 juillet 1994.
 De nationalité française,
Demeurant : 103, Avenue Joseph Ballofet – Le Parc de Mongré –
69400 VILLEFRANCHE S/SAONE

CEDANT, D'UNE PART**ET :**

La société **GOUDARD EXPERTISE & CONSEIL**, société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros dont le siège social est situé à BELLEVILLE (69220), 3 rue de la Charbonnière, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VILLEFRANCHE-TARARE sous le numéro 519 229 165,
 Représentée par Monsieur Jean-Philippe GOUDARD, Directeur Général, spécialement habilité à l'effet des présentes par décision de l'assemblée générale du 1^{er} décembre 2010.

CESSIONNAIRE, D'AUTRE PART**IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :****1. EXPOSE**

Suivant acte sous seing privé en date du 31 mars 2003, il a été constitué une société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG EN BRESSE sous le numéro 421 371 766, qui présente à ce jour les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée.

DUREE : 99 années à compter du son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

DENOMINATION : SOCIETE AMBARROISE D'EXPERTISE COMPTABLE & DE CONSEILS
 « SAMEX »

OBJET : Expertise comptable.

SIEGE SOCIAL : 364, Rue du Marquis de Dion – Zone Industrielle – 01500 AMBERIEU EN BUGEY.

CAPITAL SOCIAL : Il s'élève actuellement à 70 000 euros divisé en 2 500 parts sociales de 28 euros, numérotées de 1 à 2 500, intégralement libérées qui sont réparties entre les associés au prorata de leurs apports respectifs, savoir :

f6 JPB

Monsieur Yvon FERRANDO, Mille deux cent cinquante parts sociales, Numérotées de 1 à 1 250 ci	1 250 parts
SAS SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE GOUDARD ET ASSOCIES, Huit cent soixante quize parts sociales, Numérotées de 1 251 à 2 125 ci	875 parts
SAS SOCIETE BELLEVILLOISE D'EXPERTISE COMPTABLE « SOBEC », Deux cent cinquante parts sociales, Numérotées de 2 126 à 2 375 ci	250 parts
Monsieur Fabrice GOUDARD, Cent vingt cinq parts sociales, Numérotées de 2 376 à 2 500 ci	125 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social :	2 500 parts
	=====

2. CESSION DE PARTS

Ceci exposé,

Monsieur Fabrice GOUDARD cède les **125** (Cent vingt cinq) parts sociales numérotées de 2 376 à 2 500 lui appartenant dans le capital de la SARL SAMEX à la **SAS « GOUDARD EXPERTISE & CONSEIL »**, qui accepte, moyennant le prix de **14 750 euros** (QUATORZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS) qui sont réglés par chèque bancaire par le Cessionnaire au Cédant qui le reconnaît et en consent quittance sauf réserve d'encaissement du chèque.

PROPRIETE – JOUSSANCE – Le Cessionnaire est propriétaire des parts cédées et en a la jouissance **à compter de ce jour**. Il est subrogé dans tous les droits et actions attachés aux dites parts et a seul droit aux résultats de l'exercice en cours, comme à ceux des exercices précédents.

3. OPPOSABILITE DES CESSIONS DE PARTS

Les présentes cessions de parts seront rendues opposables à la société par le simple dépôt d'un original de l'acte contre remise par le Gérant d'une attestation de ce dépôt, le tout conformément à la Loi et aux statuts.

4. DECLARATION D'AGREMENT

Conformément à l'article 12 des statuts, les présentes cessions de parts ont été préalablement autorisées et agréées par assemblée générale extraordinaire de ce jour.

5. GARANTIES DE PASSIF ET D'ACTIF

Ces cessions de parts sont consenties et acceptées sans garantie d'actif ni de passif de la société « SAMEX ».

6 61 b

6. INTERVENTION DES EPOUX COMMUNS EN BIENS

L'article 1832-2 du Code civil ne trouve pas lieu à appliquer.

7. FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Pour l'enregistrement, il est précisé que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers. La société est imposable à l'impôt sur les sociétés et n'est pas à prépondérance immobilière.

Fait à AMBERIEU EN BUGEY, Le 1^{er} décembre 2010.

En 6 exemplaires, soit un pour chacune des parties ayant un intérêt distinct, un pour l'enregistrement, deux pour le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce et un pour le dépôt au siège de la société.

M. GOUDARD Fabrice

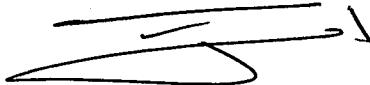
Bon pour cession de
Cent vingt cinq (125) parts sociales
Bon pour quittance

SAS GOUDARD EXPERTISE ET CONSEIL

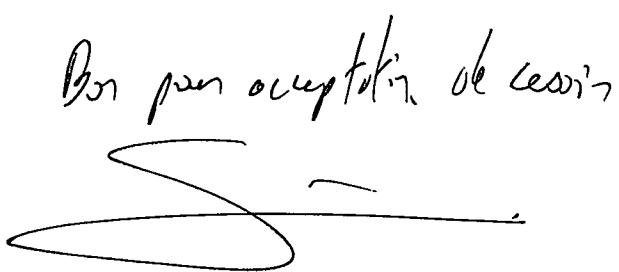
Représentée par M. GOUDARD Jean-Philippe
Directeur Général
Bon pour acceptation de cession

Bon pour cession de
Cent vingt cinq (125) parts sociales

Bon pour quittance



Bon pour acceptation de cession



<i>Cadre réservé à l'enregistrement</i>	
Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT DE VILLEFRANCHE SUR SAONE	
Le 15/12/2010 Bordereau n°2010/1 249 Case n°2	
Enregistrement	: 408 €
Total liquide	: quatre cent huit euros
Montant rond	: quatre cent huit euros
L'Agence	

[Large handwritten signature across the bottom of the form]